

# Projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

## Groupe de réflexion pour la mise en place du Conseil de développement

### Compte-rendu de la réunion du lundi 17 Décembre 2009

#### Présents :

Pour le Groupe de préfiguration du Conseil de développement :

Annie Malausa, PLIE Pays grassois

Célia Nicoletti, chargée de mission Association des Amis du Parc

René Perier, Association des Amis du parc

Stéphane Maillard, Agriculteur du Parc

Marguerite Aragon, Présidente du Syndicat Forestiers – forêts privées des Alpes Maritimes

Pour le Syndicat mixte de préfiguration du PNR :

Thierry Gueguen, Vice-président du SM du PNR

Laurent Bielicki, ARDL

Laure Pumareda, Directrice par intérim /PNR

Daniel DELAT, Chargé de mission PNR

Lieu : Syndicat mixte de préfiguration / Saint-Vallier

Ordre du jour : Stratégie de mobilisation à élaborer

La réunion qui a débuté à 10h s'est prolongée jusqu'à 13h.

Avant d'aborder la question de la mobilisation des membres du Conseil de développement (CdD), la discussion a porté sur des compléments à apporter à la dernière version du document « proposition 1 : ce que pourrait être le CdD ». En fin de réunion ont été abordées les questions d'organisation et de fonctionnement du CdD.

#### **Relevé des conclusions**

#### **1 - Amendement du document « Proposition 1 : ce que pourrait être le Conseil de Développement »**

Après discussion, il a été décidé de compléter le document :

- Modifier la phrase « le conseil de développement est l'organe central » par « le conseil de développement est une instance de la concertation » ;
- Modifier le paragraphe « il jouera en collaboration avec les instances (...) un rôle d'information et de liens (...) » par « il exercera en collaboration avec les instances techniques et politiques du Parc un lien en direction de la population et jouera un rôle dans l'animation du territoire » afin de laisser le rôle de communication aux élus du Parc ;
- Préciser que le Conseil de Développement sera représenté au Comité Syndical du PNR avec voix consultative ;
- Préciser qu'en tant qu'instance de concertation participative le Conseil de développement est étroitement associé à la vie du Parc et a accès à toutes les informations et données administratives.
- Préciser que le syndicat mixte et l'administration du parc faciliteront l'accès aux informations et aux données et associeront le Conseil de développement, le plus en amont possible, au processus de préparation des décisions.
- Préciser que le Conseil de développement aura un statut d'association loi 1901 (ce qui facilitera la légitimation du CdD auprès des différents partenaires). Une prochaine réunion de groupe de réflexion portera sur les statuts de l'association, qui pourrait éventuellement prévoir à côté des membres actifs, des membres associés.

## 2 - Mobilisation à mettre en œuvre pour la mise en place du CdD

Selon Laurent Bielicki, la mobilisation est le cœur du problème, auquel il faut réagir en se posant un certain nombre de questions :

- à qui le CdD doit s'adresser ?
- Comment s'organiser ? (supports de communication, outils...)
- Rôles de chacun ?
- Où se focaliser sur le territoire ?
- Dans quels délais ?

Dans le contexte actuel, où un certain nombre de critiques et de tensions apparaissent, concernant le projet PNR, reflétant le plus souvent une méconnaissance du projet, un des rôles du futur CdD pourrait être de jouer un rôle de relais informatif auprès des habitants et acteurs économiques du Parc.

René Perier propose qu'une réflexion soit engagée sur la répartition et la complémentarité des rôles respectifs du Conseil de développement, et des élus et de l'administration du SM afin d'assurer une meilleure synergie entre les initiatives.

Pistes d'actions ciblées pour le futur CdD :

Dans le contexte actuel de préparation du projet de parc Naturel régional, deux grands domaines d'activité ont été identifiés :

- 1 - la participation du CdD à la mise en place du PNR et notamment à l'élaboration des plans d'actions ...
- 2- l'animation de débats publics et la diffusion d'informations pour une meilleure appropriation du projet de Parc par les habitants et les acteurs économiques.

Dans ce cadre, le CdD aurait notamment :

- un rôle de sensibilisation aux problématiques élaborées par le PNR ;
- un rôle de relais entre les habitants, associations acteurs économiques et les élus, sous la forme par exemple de journée de rencontre sur le territoire (visite, rencontre, débat dans un bar de pays).

L'organisation et l'animation de réunions publiques devraient être une occasion de mobilisation et de recrutement de nouveaux membres pour le CdD, originaire de l'ensemble du territoire.

Une des futures missions du CdD sera ainsi de fédérer et trouver des relais sur l'ensemble du territoire, tout en gardant à l'esprit que le futur CdD et ses relais sur le territoire devront être sinon parfaitement représentatifs du moins tenir le plus grand compte de la diversité des acteurs et des territoires du PNR.

Même si le CdD n'est pas un organe de 'représentation' mais une instance de participation, le CdD a vocation à prendre en compte l'ensemble des particularités, des intérêts, des attentes et des besoins des habitants et acteurs économiques des différents secteurs du territoire du Parc. Dans ce sens il a été souligné que sa composition devra ainsi permettre une participation de tous, et éviter d'éventuelles sous-représentativités de certains acteurs du territoire. Aujourd'hui par exemple le groupe de préfiguration du CdD devra s'élargir, au plus tôt, aux acteurs de la frange Est du territoire, qui n'ont pas forcément les mêmes problématiques que ceux des habitants des secteurs ruraux du territoire ou des communes du 'Piémont'.

Une piste serait de rechercher des relais sur tout le territoire, avec l'aide des élus.

Quelques autres pistes d'actions ont été proposées :

- développer un outil de « contre-argumentaire » qui pourrait constituer un élément pertinent et utile dans l'animation des réunions publiques.
- développer une réflexion sur la question de la spatialisation des problématiques du Parc et des actions du CdD.

### 3 – Organisation et fonctionnement du groupe de préfiguration.

La question des compétences a été posée, notamment dans le cadre de l'animation des débats publics par les différents membres du CdD qui ne sont pas forcément spécialistes en tout. D'où la nécessité pour le CdD de mobiliser les compétences adéquates disponibles sur le territoire.

De plus, outre le personnel qui pourra être mis à sa disposition, le CdD pourra être appuyé en tant que de besoin par l'équipe technique du PNR.

La question est ainsi posée des moyens à la disposition du CdD :

- Financement du CdD : la question des subventions de la Région reste en suspens. Le CdD n'étant pas encore une association, il ne peut aujourd'hui faire de demande de subvention. Par contre il pourrait être envisagé que le Syndicat mixte dépose un dossier de subvention à la Région.

- Personnel à la disposition du CdD : Il serait envisagé qu'en fonction des financements mobilisés, le syndicat mixte mette un chargé de mission à mi-temps (ou plus) à la disposition du CdD.

Dans l'immédiat, Daniel DELAT, actuel chargé de Mission du PNR, s'est engagé à participer à la mise en place du CdD, et faire le lien entre le CdD et le PNR, notamment en termes de circulation d'informations.

René Perier, membre des Amis du Parc rappelle que l'association a par ailleurs et sur un financement de la Région le projet de mettre en place un « réseau de correspondants » qui pourrait être au service du CdD (mise en place de personnes-relais sur l'ensemble du territoire, réalisant des débats itinérants avec une posture d'écoute).

- Proposition de planning :

Compte tenu de l'ampleur des tâches, de la taille et la diversité du territoire et des capacités aujourd'hui limitées du CdD, il a été convenu de développer une réflexion prospective à travers un projet de planning prévisionnel pour l'année 2010.

Ce projet de planning permettra d'apprécier la faisabilité d'un programme d'actions d'animation et d'information du futur CdD à mettre en place à court et moyen terme.

Ce programme pourrait planifier une série de réunions publiques sur l'ensemble du territoire, composées de membres du CdD comme animateurs et un technicien du syndicat du PNR en appui. Ce programme s'articulerait avec celui des réunions des conseils municipaux auprès desquels les membres du PNR devraient intervenir.

Prochaine réunion : Elle devrait se tenir le mardi 2 février (à 10h à St-Vallier<sup>1</sup>), et pourrait aborder notamment deux thèmes :

- mise au point d'un agenda précis pour l'année 2010.

- mise au point d'un projet de statuts de l'association type loi de 1901

René Perier et Célia Nicoletti se chargent de proposer une esquisse de planning qui pourra servir de base de travail lors de la prochaine réunion.

Cette réunion pourrait aussi être une occasion de tester le logiciel Marratech de vidéoconférence.

D'ici là, et pour le compte du groupe de préfiguration du CdD, Célia Nicoletti présentera au bureau du SM( le 21/01) et au Conseil syndical (le 28/01) les propositions d'organisation et de fonctionnement du Conseil de développement (note : Ce que pourrait être le Conseil de développement)

A Saint-Vallier-de-Thiey, le mardi 22 décembre 2009

---

<sup>1</sup> la date, l'heure et le lieu seront confirmés ultérieurement